

11 Place Lafayette 58110 MOULINS ENGILBERT

EXTRAIT

N° 2018 - 124

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

en exercice 67
présents 56
Votants 65

Dont 9 procurations

OBJET :

COMPETENCE

POLITIQUE

D'INSERTION:

CHANTIER

D'INSERTION



Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-Préfecture le : AJIMI 2018

Publié ou notifié le : 1211/2018

Mahur

L'an deux mille dix huit

le: MARDI 30 OCTOBRE à 19 H 00

le Conseil Communautaire

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MJC de

Fours, sous la Présidence de Mme Dominique JOYEUX.

Date de convocation: 23 Octobre 2018

PRÉSENTS : MM.

Etaient présents :

• Achun : Dominique JOYEUX

• Alluy : Bernard DAUTELOUP supplée

Patrice BONNET

• Aunay-en-Bazois : Patrick CHAUSSAT

• Avrée : Georges CHATEAU

• Biches : Jean-Philippe PANIER

• Brinay : Jean-François LEMAITRE supplée

Pierre TISSIER-MARLOT

• Cercy-la-Tour : Sébastien DESCREAUX,

Caroline MARCEAU,

Marie-Laure PARMENTIER,

Alain REININGER

• Charrin : Serge CAILLOT, Hervé GARÇON

• Châtillon-en-Bazois : Michèle DARDANT,

Michel MARIE

Marie-Josèphe ALEXANDRE

• Chiddes : Bernadette VOILLIOT

• Chougny : Thierry LAPORTE

• Dun sur Grandry : Christiane MAURY-JOSSERAND

• Fléty : Henri MARCEL

• Fours : Georges PEREIRA, David BONGARD

• Isenay : Philippe LAFAYE

• La Nocle-Maulaix : Michel HARASSE

• Lanty : Annick BERTRAND

• Limanton : Pierre PÉRÉ

• Luzy : Jocelyne GUERIN, Jacques CHARMONT,

Jean-Claude DESRAYAUD, Gilles GONIN,

Thierry DESCOURS

• Millay : Christian POUCHELET

Montambert : Marie-Christine ROY

Montapas : Michel BERTIN

Montaron : Patrick BERTIN

- Mont et Marré : Sylvain BONNODOT supplée Gérard PERCEAU
- Montigny sur Canne : Pierre REVENIAUD
- Moulins-Engilbert : Ginette DOMART, Serge DUCREUZOT, Jacques PERRAUDIN
- Ougny : Michel DURAND
- Poil : Christian COURAULT
- Préporché : René DUVERNOY
- Rémilly : Jean-Paul MARGERIN
- Saint Gratien Savigny : Noël PERREAU
- Saint Hilaire Fontaine : Claude ROYÉ
- Saint Honoré les Bains : Didier BOURLON,

Jean-Jacques LAMALLE

- Saint-Seine : Serge SAUVAGET
- Savigny Poil Fol : Bernard LEBLANC
- Semelay : Guy LAFFAYE
- Sermages : Dominique STRIESKA
- Tamnay en Bazois : Gérard SIMONET
- Tazilly : Pascal GUERIN
- Ternant : Alain BARBEY supplée Olivier FOREST
- Thaix : David JOYEUX
- Vandenesse : Bernard LAGOUTTE

Pouvoirs :

- M. Emmanuel BERNARD à M. Sébastien DESCREAUX
- M. Pierre BROSSARD à M. Serge DUCREUZOT
- M. François GRANDJEAN à M. Didier BOURLON
- Mme Michèle ANDRIOT à M. Gilles GONIN
- M. Michel MULOT à M. Alain REININGER
- Mme Françoise DUBUC à Mme Jocelyne GUERIN
- Mme Micheline PRADALIER à M. Patrick CHAUSSAT
- M. Eric THOMAS à Mme Dominique JOYEUX
- M. Guy CLOIX à Mme Dominique STRIESKA

COMPETENCE : POLITIQUE D'INSERTION :

CHANTIER D'INSERTION

Madame la Présidente explique que la CCBLM a la compétence facultative suivante :

- Politique d'insertion en partenariat avec le département, les associations et institutions concernées et notamment par la mise en place de chantier d'insertion ;
- Equipements d'insertion ;

Cette compétence était exercée par l'ex Communauté de communes du Bazois qui avait mis en place un chantier d'insertion.

Présentation du dispositif

Michel Marie et Chrystelle Fortier-Laumain présentent le chantier d'insertion.

L'insertion par l'activité économique, encadrée par l'article L5132-1 du code de travail, a pour objectif d'aider les personnes les plus éloignées de l'emploi à s'insérer professionnellement. Ainsi, l'entreprise et l'économie sont vues comme des outils de socialisation et de pédagogie dans l'élaboration des parcours professionnels, tout en participant au développement économique du territoire.

L'atelier et chantier d'insertion, appelé communément ACI est le dispositif de l'IAE où les bénéficiaires sont le plus éloignés de l'emploi parmi les 5 types de structures de l'IAE, le premier palier du parcours d'insertion en quelques sortes.

Le chantier d'insertion est régi par une convention trisannuelle signée par la DIRECCTE, le Conseil Départemental, plus précisément le service inclusion sociale et Pole Emploi. Un agrément est délivré tous les ans pour des postes en équivalent temps plein (ETP). C'est la DIRECCTE qui en fonction du bilan d'activité de l'année précédente : corrélation entre la réalisation des ETP, le public d'entrée et le taux de sorties positives (emploi et formation), attribue les ETP et impose les publics prioritaires à embaucher (ex : 35% de BRSA, taux de personnes de + de 50 ans, les femmes, etc..). Pour 2018, la CCBLM a une convention pour 7 ETP.

Cela se concrétise par des **Contrat à Durée Déterminée d'insertion (CDDi)**, d'une durée de 6 mois à raison de 28 heures hebdomadaires. Les agréments IAE pour les demandeurs d'emploi éligibles à ce dispositif, bénéficiaires du RSA, Allocation Adulte Handicapée, Allocation Spécifique de Solidarité, travailleurs handicapées, etc..; sont d'une durée maximum de 24 mois.

L'accompagnement professionnel se formalise par des entretiens individuels de 30 minutes tous les 15 jours, qui peuvent avoir lieu en dehors ou sur le temps de travail.

Le chantier d'insertion est une **période tremplin** durant laquelle la collectivité offre un travail rémunéré, mais c'est surtout une période pendant laquelle les agents sont accompagnés au niveau social, administratif dans le but de lever les freins à la reprise d'une activité salariée dans le monde de l'entreprise.

La spécificité d'un chantier d'insertion, c'est qu'un agent, doit rester le moins longtemps possible, il y a donc des entrées et des sorties permanentes. C'est la démarche inverse d'une entreprise classique. La structure recrute l'agent le plus en difficulté et l'amène progressivement dans le monde du travail classique.

Ainsi, cette compétence facultative vient en complémentarité de la compétence action sociale d'intérêt communautaire. Ce qui explique qu'elle doit être gérée par le pôle ressources humaines qui travaillent en réseau avec les travailleurs sociaux pour accompagner les personnes en difficulté au travail, dans leurs démarches administratives, sociales et professionnelles, puis assurer un suivi technique et les évaluer en situation de travail.

L'objectif du chantier d'insertion est de donner un cadre de travail afin de remobiliser vers l'emploi.

Proposition de la commission : prendre la compétence en créant un service intercommunal d'insertion(S2I)

Périmètre d'intervention

Le service interviendrait sur tout le territoire de la CCBLM, c'est-à-dire les 46 communes. Pour cela, une demande d'extension de périmètre devra être faite auprès de la DIRECCTE pour avis du comité départemental d'insertion par l'activité économique (C.D.I.A.E).

2. - Le type d'intervention

Le S2I effectuera des travaux d'intérêt communautaire en fonction des compétences des agents présents dans le service. Cependant, l'activité support principal du chantier d'insertion demeure l'entretien des espaces verts : fleurissement, tonte, débroussaillage, désherbage, arrosage, etc.

Puis, à la demande d'un service de la CCBLM ou d'une commune, **des interventions ponctuelles** de travaux de petites maçonneries, menuiseries, peinture ou de logistiques telles que le transport, montage ou installation de matériel de festivité, pourront être réalisés.

Ces demandes seront analysées par la commission ou le responsable technique du chantier d'insertion en fonction de l'importance de la demande. Les interventions seront possibles ou non en fonction des compétences des agents présents sur le chantier.

3. - L'organisation et la priorisation des interventions

Le S2I interviendra en priorité sur les actions :

- de la CCBLM,
- des communes
- des associations.

La priorisation sur les communes sera définie par la commission insertion en fonction des travaux réalisés les années précédentes, dans le but de satisfaire de façon équitable toutes les communes.

4. - Le financement du chantier d'insertion

Le chantier d'insertion représente annuellement un autofinancement d'environ 100 000 ϵ , comprenant les salaires des encadrants permanents, frais irréductibles.

Ainsi, il est proposé de déterminer le coût horaire des agents du chantier d'insertion en fonction du reste à charge annuel de la CCBLM.

Les interventions du chantier d'insertion seront facturées au coût horaire défini.

Les communes membres de l'ex CCB bénéficieront d'attributions de compensation positives.

Proposition de rédaction de la compétence :

Politique d'insertion par l'activité économique : mise en place et gestion d'un service intercommunal d'insertion.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la compétence facultative suivante : « Politique d'insertion par l'activité économique : mise en place et gestion d'un service intercommunal d'insertion ».



Pour copie certifiée conforme, Fait à Moulins-Engilbert, le 30 Octobre 2018

La Présidente de la CCBLM, Dominique JOYEUX.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	CC BAZOIS LOIRE MORVAN
Numéro de l'acte	2018-124
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.6 - Emploi-formation professionnelle
Objet de l'acte	COMPETENCE : POLITIQUE D'INSERTION : CHANTIER D'INSERTION
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	058-200067882-20181030-2018-124-DE
Date de transmission de l'acte	12/11/2018
Date de réception de l'accuse de réception	12/11/2018